

Montréal, le 25 avril 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**A :**                   **Tous les participants**

**OBJET :**           **Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport  
d'électricité (le Transporteur) relative à la construction de la ligne  
à 120 kV du Grand-Brulé – dérivation Saint-Sauveur  
Notre dossier : R-3960-2016**

---

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a omis d'inclure une date d'échéance pour le dépôt des preuves des intervenants dans le dossier mentionné en objet.

La Régie fixe donc, par la présente, au **13 mai 2016, 12h**, la date limite pour le dépôt des preuves des intervenants.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml